



Appel à initiative année scolaire 2019-2020

Résidences mission d'éducation artistique et culturelle

Cahier des charges

Ces résidences ont pour but, sur la base de projets artistiques, culturels et pédagogiques définis par les équipes impliquées, de mettre en œuvre des actions mêlant ouverture culturelle, pratiques artistiques et découvertes des métiers, dans des approches variées.

Préambule

Les services de l'État (direction régionale des affaires culturelles du Centre – Val de Loire, rectorat de l'académie d'Orléans Tours, direction des services départementaux de l'Education nationale d'Indre-et-Loire), l'Université de Tours et le Conseil départemental d'Indre-et-Loire signataires d'un protocole d'accord pour l'Education Artistique et Culturelle en 2015 ont décidé de reconduire en 2018 le protocole pour les trois prochaines années scolaires. L'objectif est de pérenniser les résidences d'éducation artistique et culturelle dans les collèges en renforçant la dimension territoriale des projets.

Enjeux

La volonté de lutter contre les inégalités territoriales constitue l'un des axes d'une politique commune d'éducation artistique et culturelle, de façon à offrir à tous les jeunes un parcours de réussite. Dans un souci de cohérence des parcours d'éducation artistique et culturelle, et en nourrissant le lien entre chaque temps éducatif du jeune, il s'agit de mettre en œuvre des actions engageant l'ensemble de la communauté scolaire d'un collège. Ces actions s'inscrivent sur le territoire des établissements scolaires et de la structure culturelle associée et peuvent également concerner tous les publics. Les écoles du bassin peuvent, par exemple, assister à des moments de restitution ou à des rencontres entre les collégiens et les artistes. Les parents d'élèves et tous les habitants du territoire ciblé sont associés à l'action par des démarches diverses, et au travers d'une communication soutenue autour de chaque étape du projet.

Orientations 2019 – 2020

Des territoires prioritaires sont définis en croisant les critères socio-économiques et géographiques de la direction régionale des affaires culturelles et des services départementaux (direction des services départementaux de l'éducation nationale et Département) dans des perspectives d'équité territoriale et de réponse aux besoins des populations, notamment dans les zones éloignées des offres culturelles structurées (Voir la liste des collèges ciblés en annexe). L'engagement des partenaires conduira à retenir trois projets, financés à hauteur de 14 000 € maximum chacun (7 000 € Conseil départemental / 7 000 € Drac).

Principes fondateurs, objectifs

La résidence d'éducation artistique et culturelle vise à installer sur des temps longs (un minimum de 4 mois) un artiste /une équipe artistique au sein d'un collège. Cette résidence est co-construite avec une structure culturelle reconnue, prioritairement labellisée par le Ministère de la Culture et/ou soutenue par le Conseil départemental.

Les projets peuvent concerner tous les domaines artistiques : spectacle vivant, arts visuels, littérature, cinéma-audiovisuel, architecture...

L'Université de Tours contribue au protocole en associant des étudiants de différentes filières (notamment Arts du spectacle, Musicologie et CFMI) au montage et suivi sur le terrain des projets menés auprès des collégiens. Elle permet cette implication par l'organisation de temps dédiés (modules, stages...).

La résidence d'éducation artistique et culturelle articule de la sorte différents niveaux d'actions pour la mise en œuvre du parcours d'EAC de l'élève au travers d'un rapport aux œuvres et aux artistes, d'une pratique artistique et de la construction d'un regard critique.

Elle permet, sur la base d'un projet artistique, culturel et pédagogique défini, de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, actions en temps scolaire et hors temps scolaire, en les reliant aux expériences personnelles des élèves, et d'assurer une progressivité et une continuité des expériences et apprentissages, notamment entre le 1^{er} et le 2nd degré.

La résidence d'éducation artistique et culturelle n'est pas une résidence de production. Pour l'artiste-résident il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche d'action culturelle donnant à voir et à comprendre son travail ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexion, expérimentation, réalisation), dans le respect de ses propres choix artistiques.

Directement issues de la démarche artistique du (des) résident (es) et/ou destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité, les différentes actions ainsi mises en œuvre mêlent ouverture culturelle, pratiques artistiques et découvertes des métiers, dans des approches propres aux enseignements disciplinaires ou interdisciplinaires. Des publics spécifiques à chacune de ces actions sont déterminés selon les objectifs définis par le parcours d'éducation artistique et culturelle. Si toute la communauté scolaire est engagée par la résidence d'éducation artistique et culturelle dans le collège, tous les élèves ne sauraient en effet y être impliqués également. Les élèves des écoles du bassin de recrutement du collège représentent des publics associés dont il convient de définir les modalités de participation selon les mêmes perspectives. Ils ne sauraient toutefois pas bénéficier d'ateliers avec les artistes, exclusivement réservés aux élèves du collège.

La résidence concourt à la mise en œuvre, pour les jeunes élèves, de leur parcours d'éducation artistique et culturelle. La question de l'appropriation par les jeunes élèves de toutes les étapes du projet dont ils sont co-acteurs, et du « garder trace de leur expérience », devra être posée dès le lancement du projet. Ce « carnet de bord » concourt également à l'évaluation du projet par l'ensemble des acteurs. L'implication de certains groupes d'élèves sur ces objectifs d'information et de communication peut représenter un objectif éducatif et culturel à part entière. L'usage des outils numériques est dans cette perspective vivement recommandé.

La résidence donne nécessairement lieu à un temps de restitution publique final associant l'ensemble des partenaires afin qu'elle ne soit pas limitée aux collégiens et à leurs familles. Il ne s'agit pas de présenter des œuvres finies mais de rendre compte des expériences vécues par les jeunes. Des temps de restitution intermédiaires peuvent être, dans cette perspective, opportunément organisés à différents moments de la résidence et prendre des formes variables (accueil de publics sur des séances de travail, expositions de traces du projet, présentation à des élèves des écoles ou des lycées alentour...).

Les différentes actions menées ayant vocation à être rendues visibles et à rayonner sur l'ensemble du territoire concerné, les différents partenaires mettent tout en œuvre pour assurer dans le cadre strict du projet la plus efficace diffusion de l'information et une communication optimale, par tous les canaux jugés opportuns.

Principes de mise en œuvre

Appel à initiative de projet :

Un appel à projets est lancé à destination des structures culturelles conventionnées et labellisées par l'Etat et/ou le Conseil départemental, et des collèges (listes jointes en annexe).

Constitution du dossier : (joint en annexe)

Si la structure culturelle partenaire est porteuse des propositions artistiques, le choix de l'artiste a lieu en concertation avec l'équipe éducative du collège en fonction des objectifs de leur projet d'établissement respectif.

Des rencontres doivent permettre la mise en commun des objectifs des différents partenaires pour la définition concertée du projet commun de résidence, l'articulation des niveaux, les modalités d'engagement des différents publics, les responsabilités respectives des différents partenaires, au bénéfice du parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.

Un seul dossier de candidature signé du Chef de l'établissement du collège et du responsable de la structure culturelle associée doit être transmis **avant le 10 mai 2019**.

Calendrier

Diffusion de l'appel à projet : **début mars 2019**

Date de clôture de l'appel à candidature : **10 mai 2019**

Annonce des projets retenus : **20 mai 2019**

Par ailleurs, une information est délivrée aux collectivités locales, communes et communautés de communes engagées dans des contrats culturels de territoire notamment.

Sélection des projets, accompagnement :

La direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Indre et Loire et le Département sont associés dès les premières réunions à la définition du projet et à la constitution du dossier afin de pouvoir accompagner les équipes impliquées dans les meilleures conditions et éventuellement les orienter vers d'autres modalités d'actions.

Le comité de pilotage est composé des partenaires signataires du protocole.

La résidence mission ne peut pas être cumulée, au sein d'un même établissement scolaire, avec un projet de parcours inscrit au protocole, ou un atelier de pratique artistique financé par la Drac et/ou les services de l'Académie.

Conditions financières

Le projet est financé par :

- une subvention de 14 000 € apportée à parité par la DRAC Centre - Val de Loire et le Conseil départemental d'Indre-et-Loire à hauteur de 7 000 € maximum,
- un apport en industrie et une participation financière du collège de l'ordre de 10% du coût du projet. Une rémunération du travail de coordination effectué par les enseignants porteurs des projets de résidences-missions au sein des établissements sera déterminée conjointement par le collège, la DSDEN 37 et le Rectorat,
- une participation financière des structures porteuses de l'ordre de 10% du coût du projet.

Coordonnées :

A la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de L'Indre-et-Loire :

- Madame Adeline Robin, coordinatrice départementale à l'Education Artistique et Culturelle
adeline.robin@ac-orleans-tours.fr

Au Conseil départemental de l'Indre-et-Loire :

- Madame Aurélie Mongis Conseillère en développement culturel et éducation artistique
culture@departement-touraine.fr

A la DRAC Centre – Val de Loire

Madame Aurélia Vesperini Conseillère pour l'action culturelle et territoriale en charge de l'éducation artistique et culturelle
eac.centre@culture.gouv.fr

LISTE DES STRUCTURES CULTURELLES

Danse

La Belle Orange : Matthieu Roger, Directeur : labelleorange.prod@gmail.com

Centre Chorégraphique National de Tours : Mathilde Bidaux, Chargée de la coordination de la sensibilisation et du développement des publics : mathilde.bidaux@ccntours.com

Théâtre

Centre Dramatique National de Tours : Karin Romer, Directrice de l'action culturelle : karinromer@cdntours.fr

Musique

Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) Joué les Tours :

ecoledemusique@jouelestours.fr

Conservatoire à Rayonnement Inter-Communal (CRCI) Chinon : conservatoire@cc-cvl.fr

Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) Tours : Gilles Razel, Chargé de l'action culturelle : g.razel@ville-tours.fr

Grand Théâtre - Opéra de Tours : Justine Auroy, médiatrice culturelle : j.auroy@ville-tours.fr

Jazz à Tours : Didier Sallé, Directeur : info@jazzatours.com

Equinoxe – Scène Nationale : Jérôme Reignoux : Chargé d'action culturelle : jerome@equinoxe-lagrandescene.com

SMAC - Le Petit Fauchoux : Françoise Dupas, Directrice : francoise.dupas@petitfauchoux.fr
Isabelle Boulanger, Développement culturel : isabelle.boulanger@petitfauchoux.fr

SMAC - Le Temps Machine : Odran Trummel, Directeur : direction@letempsmachine.com
Claire Heymans, Chargée des actions culturelles : claire@letempsmachine.com

Tous en Scène : Gérard Keryjaouen, Directeur : direction@tousenscene.com

FRACAMA Bureau de Tours : Yann Ryk, chargé de mission territoire : yann@fracama.org

Capsul Collectif : Arnaud Fièvre coordinateur capsul.collectif@gmail.com

Arts plastiques / arts visuels / musées

CCC – OD : Noémie Thibault, chargée des publics : n.thibault@cccod.fr

Eternal Network : Eric Foucault, Directeur artistique : contact@eternalnetwork.fr

Mode d'emploi : infos@mode-demploi.org

Ecole Supérieure des Beaux-Arts Tours Angers Le Mans (ESBA-TALM) : Marie-Haude Caraes, Directrice : contact-tours@talm.fr

Musée des Beaux-Arts de Tours : Marie Arnold, Chargée des publics : m.arnold@ville-tours.fr

FRAC : Gilles Rion, Coordinateur artistique général : gilles.rion@frac-centre.fr

CICLIC : David Simon, Responsable Education : david.simon@ciclic.fr

Maison de l'Architecture : Elke Mittmann, Directrice : mittmann.madacentre@orange.fr

CERCIL : Nathalie Grenon, Directrice : nathalie.grenon@cercil.eu

Château d'Azay le Rideau et Cloître de la Psalette

Chrystelle Laurent, administratrice : chrystelle.laurent@monuments-nationaux.fr

Multidisciplines

FOL 37 : Culture : mlgougeon@fol37.org

Radio Béton : Pascal Robert, Président : direction@radiobeton.com

LISTE DES COLLEGES

Amboise- Collège Choiseul : ce.0371122u@ac-orleans-tours.fr

Chinon – Collège Jean Zay : ce.0371159j@ac-orleans-tours.fr

Descartes,- Collège Roger Jahan : ce.0371192v@ac-orleans-tours.fr

Joué-lès-Tours – Collège la Rabière : ce.0370071b@ac-orleans-tours.fr

Joué-lès-Tours – L'Arche du Lude : ce.0370791j@ac-orleans-tours.fr

Langeais – Collège Champ de la Motte : ce.0370885l@ac-orleans-tours.fr

L'île Bouchard - Collège André Duchesne : ce.0370013n@ac-orleans-tours.fr
Ligueil – Collège Maurice Genevoix : ce.0370015r@ac-orleans-tours.fr
Loches - Collège George Besse : ce.0370768j@ac-orleans-tours.fr
Montrésor – Collège de Montrésor : ce.0370051e@ac-orleans-tours.fr
Neuvy-le-Roi – Collège Honoré Racan : ce.0370023z@ac-orleans-tours.fr
Nouâtre – Collège Patrick Baudry : ce.0370024a@ac-orleans-tours.fr
Richelieu - Collège Le Puits de la Roche : ce.0371191u@ac-orleans-tours.fr
Saint-Pierre-des-Corps, Collège Decour : ce.0370766g@ac-orleans-tours.fr
Saint-Pierre-des-Corps- collège Stalingrad : ce.0371391l@ac-orleans-tours.fr

Savigné-sur-Lathan – Collège Bernard de Fontenelle : ce.0370034l@ac-orleans-tours.fr
Tours- Collège Michelet : ce.0370041u@ac-orleans-tours.fr
Tours- Collège Ronsard : ce.037003k@ac-orleans-tours.fr